

CONDITIONS GENERALES (CGV)

(valables dès le 01.04.2019)

Validité

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les offres de formation continue proposées par le Centre suisse de l'enseignement secondaire II ZEM CES (ci-après dénommées «offres»). Pour certaines offres, en particulier les cours pour directions d'école, des dispositions particulières s'appliquent, qui sont signalées dans les publications des offres correspondantes. Pour les offres sur mesure, les dispositions des offres respectives s'appliquent.

Inscription

L'inscription aux offres est contraignante et oblige à payer la totalité des frais de participation. En s'inscrivant à une offre, les participant-e-s acceptent les conditions générales ainsi que les éventuelles dispositions particulières. Il incombe aux participant-e-s de s'assurer avant l'inscription que le règlement des frais de participation et autres dépenses seront pris en charge par l'autorité supérieure.

Déroulement

La décision sur l'admission des participant-e-s et sur le déroulement des offres revient au ZEM CES. Pour certaines offres, il est possible que toutes les inscriptions ne puissent pas être prises en compte. Le ZEM CES se réserve par ailleurs le droit d'annuler l'offre si le nombre minimal de participant-e-s n'a pas été atteint. La décision est prise le jour du délai d'inscription. En cas d'annulation d'une offre, les participant-e-s en sont informé-e-s par écrit.

Communication

En règle générale, la communication avec les participant-e-s se fait par voie électronique en utilisant l'adresse électronique indiquée lors de l'inscription. La communication par voie postale est réduite autant que possible. Pour faciliter la communication entre les participant-e-s, une liste des participant-e-s est envoyée avec l'invitation.

Conditions de paiement

Les frais de participation doivent être payés avant le début de l'offre ou dans le délai de paiement indiqué sur la facture. En règle générale, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas inclus.

Désistements et non-participation

Tout désistement doit être communiqué au ZEM CES par écrit. Le cachet de la poste ou la date du courriel fait foi pour la date de réception. Les dispositions particulières de l'offre respective s'appliquent aux délais, aux conséquences financières et aux procédures.

Assurance

Les participant-e-s sont responsables de leur propre couverture d'assurance.

Actualisé le 01.04.2019

Centre suisse pour l'enseignement secondaire II ZEM CES